



Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 04 mars 2022

Présents : Mme Isabelle DELPLACE –Mme Sophie AYMES – M. Yves PERRET– Mme Amandine MOREAU – M. Anthony CHAMPELEY –Mme Jacqueline PIPERINI,

Absents excusés : M. Jérémy GROSBOT donne pouvoir à Mme Amandine MOREAU - M. Pierre MATRAY donne pouvoir à Mme Isabelle DELPLACE - M. Sébastien DELBE donne pouvoir à M. Anthony CHAMPELEY - Mme Marie-Christine CUTURIER donne pouvoir à Mme Isabelle DELPLACE

Absent : M. Philippe MARVIE

Ouverture de la séance à 19h00

Approbation du compte rendu de la séance du 04 février 2022

Comme il est d'usage en début de séance, Madame la Maire s'assure de la lecture, met aux voix la signature du PV de la séance du 04 février 2022. Une administrée a demandé à ce qu'on modifie le compte rendu afin que les noms cités n'apparaissent plus.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) Décision Modificative n°2 au budget principal 2021

Madame le Maire explique au conseil municipal que suite à un contrôle de la trésorerie, Madame GONZALES, conseillère aux décideurs locaux, le 18 février 2022 nous a informé d'un problème sur l'affectation du résultat du CA 2020 pour l'année 2021.

Cela est en partie dû au fait que les reste à réaliser sont habituellement écrits dans une opération en 023/021, et que la trésorerie n'en a pas informé la commune, et, en partie dû au fait que la trésorerie a inversé les recettes et les dépenses ce qui a faussé le calcul des restes à réaliser de 2021.

Il convient donc de faire les modifications comme suit sur le budget 2021 :

Compte / Chapitre	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Dépenses de fonctionnement			
023	Virement à la section d'investissement	24 566,86 €	
Recettes de fonctionnement			
002	Résultats antérieurs reportés	24 566,86 €	
Dépenses d'investissement			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement		29 851,86 €
Recettes d'investissement			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	70 148,14 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	24 566,86 €	
1068	Excédent de fonctionnement capital	124 566,86	

La décision est votée à l'unanimité des membres présents.

2) Décision Modificative n°4 au budget annexe « eau et assainissement » 2021

Madame le Maire explique au conseil municipal que suite à un contrôle de la trésorerie, Madame GONZALES, conseillère aux décideurs locaux, le 18 février 2022 nous a informé d'un problème sur l'affectation du résultat du CA 2020 pour l'année 2021.

Cela est dû au fait qu'une opération supplémentaire en 023/021 était nécessaire, et que la trésorerie n'en a pas informé la commune.

Il convient donc de faire les modifications comme suit sur le budget 2021 :



Compte / Chapitre	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Dépenses de fonctionnement			
023	Virement à la section d'investissement		75 000,00 €
Recettes de fonctionnement			
002	Excédent antérieurs reportés		75 000,00 €
Dépenses d'investissement			
021	Virement de la section de fonctionnement		75 000,00 €
Recettes d'investissement			
001	Excédent antérieurs reportés	75 000,00 €	

La décision est votée à l'unanimité des membres présents.

3) Affectation du résultat 2020 – budget principal RECTIFICATIVE

Le Compte Administratif 2020 du budget principal, arrêté par le Conseil Municipal, fait apparaître des excédents cumulés de clôture de 382.698,87 € en section de fonctionnement et de -29.851.86 € en section d'investissement. Par ailleurs, le solde négatif des restes à réaliser d'investissement étant de - 94.715,00 €, celui-ci n'est pas entièrement couvert par le résultat cumulé de clôture de la section d'investissement. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter 124.566,86 € d'excédent de fonctionnement 2020 par le compte 1068 sur l'année 2021.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le vote du compte administratif conforme au compte de gestion de la trésorière

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** de reporter le résultat de clôture de fonctionnement 2020 en recettes de fonctionnement sur le budget 2021 au compte R-002 « Résultats antérieurs reportés » pour 258 132,01 € ;
- **Décide** de reporter le résultat de clôture d'investissement 2020 en dépenses d'investissement sur le budget 2021 au compte D-001 « solde d'exécution d'investissement » pour 29 851,86 € ;
- **Précise** que les restes à réaliser seront repris dans la section d'investissement 2021 pour 110.215,00 € en dépenses et de 15.500,00 € en recettes.
- **Précise** que 124 566,86 € feront l'objet d'un titre d'ordre mixte d'investissement au compte 1068.

4) Affectation du résultat 2020 – budget annexe « Eau et Assainissement » RECTIFICATIVE

Le Compte Administratif 2020 du budget annexe « eau et assainissement », arrêté par le Conseil Municipal, fait apparaître des excédents cumulés de clôture de 194.319.60 € en section de fonctionnement et de 6.074.82 € en section d'investissement.

Par ailleurs, le solde positif des restes à réaliser d'investissement s'élevant à 155 621,00 €, celui-ci vient s'ajouter au résultat cumulé de clôture de la section d'investissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le vote du compte administratif conforme au compte de gestion de la trésorière

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** de reporter le résultat de clôture de fonctionnement 2020 en recettes de fonctionnement sur le budget 2021 au compte R-002 « Résultats antérieurs reportés » pour 194 319,60 € ;
- **Décide** de reporter le résultat de clôture d'investissement 2020 en recettes d'investissement sur le budget 2021 au compte R-001 « solde d'exécution d'investissement » pour 6 074,82 € ;
- **Précise** que les restes à réaliser seront repris dans la section d'investissement 2021 pour 300 000,00 € en dépenses et de 455 621,00 € en recettes.

5) Devis de test de conformité des potences de la STEP

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il est important de faire un test pour la conformité des potences de la STEP, conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015.

Cela permettra d'identifier d'éventuels problèmes de mise en place, de faire fonctionner les garanties installateur en cours et favoriser le bon fonctionnement à venir de la Station d'Épuration.

Madame le Maire demande donc à ce que le devis de l'APAVE pour un montant de 178,33€ TTC soit voté.

Le devis est voté à l'unanimité des membres présents.